



Association loi 1901 agréée de Jeunesse et d'Education Populaire
 Association de Tourisme agréée n° IM054110015
 Assureur MAIF – Garant financier Caisse d'Epargne Lorraine
 N° SIRET : 410 197 149 00058
 E-mail : info@slaventures.net
 Site Internet : <http://www.slaventures.net>

6 bis, rue Sainte Anne - 54 000 NANCY
 Tel. 03.83.32.35.38 - Fax 03.83.37.49.19

L'EUROPEENNE D'ASSURANCES - TABLEAU DES GARANTIES - BRONZE

ANNULATION	Franchise sur le montant du sinistre
Remboursement des frais d'annulation selon les conditions de vente Maximum 7 000 € par personne et 35 000 € par événement	
Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré, ou d'un membre de sa famille (selon définition)	3% Minimum 15 €/pax
Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré	
Décès, accident corporel grave, maladie grave du remplaçant professionnel ou garde enfants	
Décès, hospitalisation supérieure à 2 jours de l'animal de compagnie de l'assuré	
Dommmages graves ou vol dans les locaux professionnels ou privés	
Complications de grossesse et leurs suites	
Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré.	
Convocation pour une greffe d'organe	
Séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire	
Redressement fiscal de l'assuré	
Dommmages au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ	
Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel : - Convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant. - Convocation à un examen de rattrapage - Obtention d'un emploi ou d'un stage Pôle Emploi - licenciement économique	10% Minimum 70 €/pax
Mutation professionnelle	
Suppression ou modification des congés payés	
Vol des papiers	3% ou 10% en fonction du motif
Annulation d'un accompagnant	
Préacheminement (départ manqué) : Indemnisation 1 000 € par personne pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.	Néant

BAGAGES	Franchise sur le montant du sinistre
Capital assuré par personne	1 500 €
Franchise par personne	30 €
Maximum par événement	7 500 €
Indemnisation maximum en cas de vol des objets de valeur	50 % du capital assuré
Indemnisation maximum pour les objets acquis en cours de voyage	25 % du capital assuré
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard supérieur à 24h	75 € par personne
Frais de réfection des papiers d'identité	75 € par personne

TARIFS BRONZE

Montant du voyage par pers.	Prime individuelle	Prime par famille ou groupe amis (3 à 9 pers.)
jusqu'à 400 €	8 €	20,50 €
de 401 € à 700 €	11 €	27 €
de 701 € à 1500 €	18 €	44 €
de 1501 € à 3500 €	40 €	99 €
de 3501 € à 5000 €	75 €	187 €
de 5001 € à 7000 €	113 €	282 €



Association loi 1901 agréée de Jeunesse et d'Education Populaire
 Association de Tourisme agréée n° IM054110015
 Assureur MAIF – Garant financier Caisse d'Epargne Lorraine
 N° SIRET : 410 197 149 00058
 E-mail : info@slaventures.net
 Site Internet : <http://www.slaventures.net>

6 bis, rue Sainte Anne - 54 000 NANCY
 Tel. 03.83.32.35.38 - Fax 03.83.37.49.19

L'EUROPEENNE D'ASSURANCES - TABLEAU DES GARANTIES – GOLD & PLATINIUM

TARIFS GOLD

Montant du voyage par pers.	Prime individuelle	Prime par famille ou groupe amis (3 à 9 pers.)
jusqu'à 400 €	25,50 €	64 €
de 401 € à 700 €	33 €	82 €
de 701 € à 1500 €	43 €	107 €
de 1501 € à 3500 €	77 €	192,50 €
de 3501 € à 5000 €	131 €	328 €
de 5001 € à 7000 €	188,50 €	471 €

TARIFS PLATINIUM

Montant du voyage par pers.	Prime individuelle	Prime par famille ou groupe amis (3 à 9 pers.)
jusqu'à 400 €	39,50 €	99 €
de 401 € à 700 €	44,50 €	111 €
de 701 € à 1500 €	55 €	137,50 €
de 1501 € à 3500 €	92 €	230 €
de 3501 € à 5000 €	150,50 €	376 €
de 5001 € à 7000 €	212,50 €	531 €
de 7001 € à 10 000 €	288 €	720 €
de 10 001 € à 16 000 €	4,60 %	4,30 %

TABLEAU DES GARANTIES

	GOLD	PLATINIUM
ANNULATION	Franchise sur le montant du sinistre	Franchise sur le montant du sinistre
Remboursement des frais d'annulation selon les conditions de vente	7 000 € max par pers 35 000 € par événement	16 000 € max par pers 70 000 € par événement
Décès, accident corporel grave, maladie grave de l'assuré, ou d'un membre de sa famille (selon définition)	3% Minimum 15 €/pers	SANS FRANCHISE
Décès des oncles, tantes, neveux et nièces de l'assuré		
Décès, accident corporel grave, maladie grave du remplaçant professionnel ou garde enfants		
Décès, hospitalisation supérieure à 2 jours de l'animal de compagnie de l'assuré		
Domages graves ou vol dans les locaux professionnels ou privés		
Complications de grossesse et leurs suites		
Contre-indication ou suites de vaccination de l'assuré.		
Convocation pour une greffe d'organe		
Séparation du couple marié, pacsé ou vivant en concubinage notoire		
Redressement fiscal de l'assuré		
Domages au véhicule de l'assuré dans les 48 heures précédant le départ	3% ou 10% en fonction du motif	SANS FRANCHISE
Convocation ou événement d'ordre administratif ou professionnel :		
- Convocation devant un tribunal en tant que témoin, juré d'Assises, ou procédure d'adoption d'un enfant. - Convocation à un examen de rattrapage - Obtention d'un emploi ou d'un stage Pôle Emploi - Licenciement économique		
Voyage à thème indemnisation maximum 50 % du montant du voyage initial		
Annulation d'un accompagnant		
Préacheminement (départ manqué) :	Néant	Néant
Maximum par personne	1000 €	2000 €
Maximum par événement	5000 €	10 000 €

	GOLD	PLATINIUM
ANNULATION	Franchise sur le montant du sinistre	Franchise sur le montant du sinistre
Mutation professionnelle	10% Minimum 70 €/pers	SANS FRANCHISE
Suppression ou modification des congés payés		
Vol des papiers		
Toutes causes : événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré		
Attentat ou catastrophe naturelle sur le lieu du séjour 15 jours avant le départ		
Faillite de la compagnie aérienne		
Grève du personnel de la compagnie aérienne		
BAGAGES		
Capital assuré par personne	2 500 €	3 500 €
Maximum par événement	7 500 €	17 500 €
Franchise par personne	30 €	SANS FRANCHISE
Indemnisation maximum en cas de vol des objets de valeur	50 % du capital assuré	50 % du capital assuré
Indemnisation maximum pour les objets acquis en cours de voyage	25 % du capital assuré	25 % du capital assuré
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard supérieur à 24 heures	150 € par personne	300 € par personne
Frais de réfection des papiers d'identité	150 € par personne	300 € par personne
INTERRUPTION DE SÉJOUR		
Rapatriement dans la première moitié du séjour : voyage de compensation Ou Remboursement au prorata temporis des prestations terrestres non utilisées en cas de rapatriement	7 000 € par personne 35 000 € par événement	16 000 € par personne 70 000 € par événement

	GOLD	PLATINIUM
ASSISTANCE RAPATRIEMENT	Franchise sur le montant du sinistre	Franchise sur le montant du sinistre
Rapatriement médical	Frais réels	Frais réels
Rapatriement d'un accompagnant	Frais réels	Frais réels
Frais supplémentaires d'hébergement de l'Assuré et d'un accompagnant	100 € par jour par personne 5 nuits maximum	300 € par jour par personne 10 nuits maximum
Présence d'un proche si hospitalisation > 7 jours	Billet aller/retour 100 € par jour par personne 5 nuits maximum	Billet aller/retour 300 € par jour par personne 10 nuits maximum
Frais supplémentaires d'hébergement de l'accompagnant déjà sur place	100 € par jour par personne 5 nuits maximum	300 € par jour par personne 10 nuits maximum
Frais de déplacement de la personne chargée de ramener les enfants	Frais réels	Frais réels
Frais de rapatriement du corps	Frais réels	Frais réels
Frais funéraires	2 300 €	5 000 €
Frais de rapatriement de la famille en cas de décès	Billet retour	Billet retour
Frais de restauration et hébergement d'une personne accompagnant le corps	200 €	600 €
Frais de retour prématuré de l'Assuré	Billet retour	Billet retour
Frais de rapatriement des autres assurés	Billet retour (maximum 4 personnes)	Billet retour (maximum 4 personnes)
Remboursement complémentaire des frais médicaux à l'étranger Franchise	150 000 € 30 €	1 000 000 € SANS FRANCHISE
Frais dentaires d'urgence	150 €	300 €
Maximum par événement	400 000 €	1 000 000 €
Maladie ou accident des enfants mineurs	Frais réels	Frais réels
Frais de secours et frais de Recherche par personne Maximum par événement	2 500 € 10 000 €	3 000 € 15 000 €
Envoi de médicaments	Recherche et envoi	Recherche et envoi
Transmission de messages	Frais réels	Frais réels
Assistance juridique	12 000 €	20 000 €
Avance de la caution pénale	15 000 €	25 000 €
Avance de fonds en cas de perte ou vol des moyens de paiement	2 000 €	5 000 €

Frais de garde de l'animal domestique	300 €	600 €
Services à la personne :		
Garde malade Livraison repas et courses Aide ménagère Garde d'enfants Soutien pédagogique Garde des animaux domestiques Assistance résidence principale		
Engagement maximum par événement de la garantie Assistance rapatriement	800 000 €	1 500 000 €
DÉPART OU RETOUR IMPOSSIBLE		
Frais de transport (trajet aéroport/domicile)	150 € par personne, maximum 450 € par dossier	300 € par personne, maximum 1 500 € par dossier
Frais de prolongation de séjour par personne	150 € par nuit, maximum 6 nuitées	300 € par nuit, maximum 10 nuitées
Maximum par événement	1 250 €	2 500 €
Prolongation des garanties assistance rapatriement, bagages, responsabilité civile	Maximum 6 jours	Maximum 6 jours
RETARD D'AVION OU DE TRAIN		
Indemnité suite à un retard supérieur à 4 heures	30 € par heure et par personne	50 € par heure et par personne
Maximum par personne	150 €	300 €
Maximum par événement	1 000 €	1 500 €
RESPONSABILITÉ CIVILE		
Dommages corporels	4 600 000 € par événement	4 600 000 € par événement
Dommages matériels et immatériels	46 000 € par événement	46 000 € par événement
Franchise par dossier	80 €	SANS FRANCHISE
PRIX GARANTI	Non inclus Possibilité d'y souscrire	
Prise en charge du complément du prix du voyage Seuil de déclenchement :	20 €	Au 1er €
Maximum par personne	150 €	300 €
Maximum par événement	1 000 €	2 000 €

Prix garanti = en option avec la formule GOLD (tarif du supplément sur demande)
incluse à la formule PLATINIUM

Cette garantie prend en charge les hausses de prix dues à l'augmentation du carburant imposée par les transporteurs et/ou des taxes d'aéroport et/ou d'une variation du cours du change, pour toute facturation par le voyageur à plus de 30 jours du départ.